

La participation, un outil *de* **GESTION**

La participation pour concevoir des projets en adéquation avec les réalités territoriales ? Une opportunité à saisir par les communes ?

De plus en plus, les citoyens manifestent leur volonté d'être écoutés, consultés et impliqués dans la gestion de leur cadre de vie.

Les dispositifs de participation sont exploités de façon croissante par les pouvoirs publics qui y voient une opportunité de répondre aux besoins des citoyens pour aller vers un développement plus durable. En effet, la participation est un des principaux moteurs pour s'engager dans une stratégie de développement durable.

La commune est l'autorité publique de proximité par excellence et le premier lieu d'émergence des diverses démarches participatives. En témoigne le nombre toujours plus élevé de mandataires dont les attributions comprennent la participation citoyenne

ou encore le nombre des procédures et dispositions légales qui fixent les règles de la participation citoyenne.

Divers mécanismes existent. Ils vont de la simple consultation à la mise en place de processus de coproduction. Les communes gagnent à donner la parole aux multiples forces vives de leur territoire.

Les démarches de participation citoyenne permettent d'améliorer la gouvernance au niveau local, au sens notamment où elles améliorent la circulation de l'information. Elles installent un sentiment de confiance et améliorent la gestion locale à travers la mobilisation des acteurs. La participation constitue ainsi un levier de la citoyenneté active.



LES CITOYENS PEUVENT-ILS

... contrib

L'avenir du territoire communal concerne l'ensemble de ses habitants et de ses acteurs. C'est pourquoi, il est primordial que les autorités communales bénéficient de la contribution des institutions, des acteurs économiques, mais aussi de chacune des personnes qui le souhaitent dans les choix stratégiques et opérationnels qu'elles doivent prendre.

Lorsque le citoyen prend part à la vie communale en collaborant ou encore en contribuant à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et au développement du territoire, il est responsabilisé et partie prenante de la gestion communale.



De quoi parle-t-on ?

Les dispositifs de participation des citoyens sont mis en place dans les matières communales les plus diverses : culture, environnement, jeunesse, sports, logement, troisième âge, développement durable, mobilité, etc.

En Wallonie, la participation est inscrite dans des mécanismes institutionnalisés, au sens où elle est prévue et encadrée par des lois. Cette participation est souvent mise en œuvre au travers de procédures plus ou moins lourdes ou contraignantes.

D'autres processus, en revanche, ne sont pas institutionnalisés : ils sont mis en œuvre de manière spontanée, selon les motivations de la commune, à l'aide de méthodes de participation très diverses. Ces démarches présentent un grand intérêt et constituent souvent de bonnes pratiques applicables à d'autres projets et territoires.

Niveaux de participation

Selon l'objectif poursuivi, la nature des acteurs et la forme du dispositif de participation seront différentes.

Trois niveaux sont observés selon le degré d'implication des citoyens :

- ▶ **La consultation** : solliciter l'avis des citoyens pour enrichir les décisions à prendre par les autorités publiques.

À titre d'exemple : une consultation populaire communale, un sondage/enquête, une conférence citoyenne, une enquête publique, une réunion d'information, un conseil consultatif communal.



Pour aller plus loin...

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en France a édité en 2011 un ouvrage pour encourager les processus de concertation en matière d'environnement. A consulter sur Internet www2.ademe.fr : « La concertation en environnement – Eclairage des Sciences Humaines et Repères Pratiques ».

Participer et collaborer à la vie communale ?

- ▶ La **concertation** : ouvrir un débat avec les citoyens et permettre un climat de négociation qui pourra alimenter ou faire évoluer le projet initial.

La concertation peut être proposée par l'intermédiaire d'une réunion de concertation, d'un comité d'accompagnement, d'une commission de rénovation de quartier, ou encore avec des organes non institutionnels suggérés par les élus ou demandés par la population.

- ▶ La **coproduction** : permettre au citoyen d'intervenir dans la réalisation du projet en mettant en place un processus de conception collective avec les forces vives du territoire tant publiques que privées.

La coproduction peut se mettre en place par le biais d'un outil de développement stratégique communal (PCDR – PCDN – A21 – PCS – SSC) ou intercommunal (CR – GAL). D'autres opportunités existent, le budget participatif, l'enveloppe de



quartier (enveloppe financière affectée par quartier aux projets pour lesquels l'assemblée de quartier met sa priorité), l'atelier de travail urbain ou atelier public d'urbanisme.

Dans une dynamique de coproduction, impliquer les habitants dans certains dossiers en tant qu'experts de leur territoire nécessite, d'une part, qu'ils soient reconnus par l'ensemble des habitants comme représentants-relais mais aussi qu'ils soient formés dans le sujet traité pour être en capacité de s'impliquer.



Consultez l'ouvrage suivant : « La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe », 2011, www.pourlasolidarite.eu



Afin de garantir la réussite du processus de participation, il est indispensable de fixer les « règles du jeu », limites et enjeux de la participation. Faute de quoi, un sentiment de déception, voire de trahison, peut survenir si le citoyen s'est cru investi d'un rôle de décision qui n'est en aucun cas le sien. Par ailleurs, l'intervention d'un tiers neutre peut améliorer la qualité des échanges en créant un espace de confiance et de dialogue entre les parties prenantes. Espace Environnement propose ce type d'accompagnement.



DE NOMBREUX ATOUTS

...et malheurs

Pour la collectivité :

- ▶ **Amélioration de la gestion locale**
La mobilisation des forces vives locales contribue largement à une diminution des problèmes de sécurité, de salubrité ou de dégradation du cadre de vie qui sont rencontrés de façon récurrente sur certains territoires.
- ▶ **Renforcement de la démocratie**
La participation offre une forme d'expression au citoyen, elle le responsabilise en tant qu'acteur du développement de son cadre de vie.
- ▶ **Élaboration de projets en adéquation avec les réalités territoriales**
En sollicitant les citoyens, les attentes et besoins de la population sont mis en évidence.
- ▶ **Renforcement de la confiance des citoyens**
L'implication des citoyens dans la vie et le développement de la commune les rassure sur la transparence des autorités publiques et donne confiance en une gestion saine du territoire.
- ▶ **Implication des citoyens dans la gestion de la commune**
La participation responsabilise le citoyen et le valorise dans un rôle d'acteur de la gestion de son cadre de vie.
- ▶ **Lutte contre l'exclusion sociale**
la participation par des modes d'expression différents permet la prise en compte et l'implication de catégories sociales souvent sous-représentées.

Pour les particuliers :

- ▶ **Émancipation et éducation permanente**
La participation des citoyens est un processus de formation et d'éducation. Afin de prendre position, le citoyen s'informe, apprend le fonctionnement démocratique, la prise de parole en groupe...
- ▶ **Meilleure acceptation des projets communaux**
En prenant connaissance des positions et projets communaux, les citoyens sont amenés à comprendre les choix publics.
- ▶ **Cohésion des citoyens**
La participation permet la rencontre de son voisin, favorise le dialogue, la tolérance et la convivialité.



usement, de nombreuses idées reçues !

Pour répondre aux sceptiques :

- ▶ Le pouvoir décisionnel échappe aux élus : **faux !**

Quel que soit le niveau de participation et d'implication du citoyen, l'autorité communale conserve son rôle de décideur.

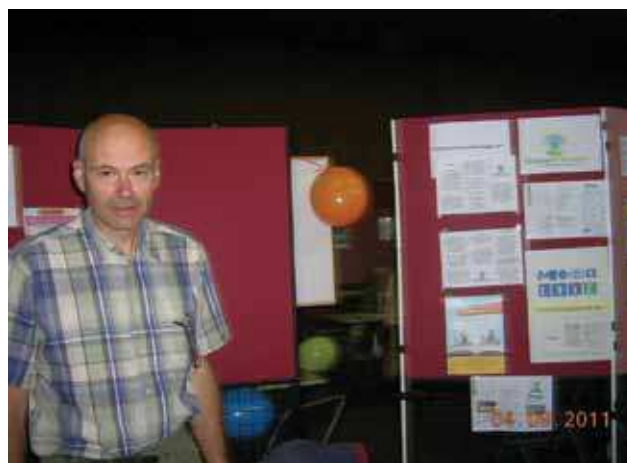
- ▶ Les citoyens s'impliquent dans un processus participatif pour protester ou s'opposer : **faux !**

Lorsque la commune sollicite les citoyens dans un projet, ces derniers sont responsabilisés et abordent le dossier plus sereinement. En effet, ils savent qu'il y aura un espace de dialogue avant la prise de décision.

- ▶ Les individus n'ont pas la maîtrise des sujets, ils ne peuvent se positionner : **faux !**

Sur base d'une explication claire de la procédure et du projet, le citoyen peut se positionner comme expert de son cadre de vie sans compétences techniques particulières. Par ailleurs, les aspects purement techniques seront traités en groupe restreint.

- ▶ Les personnes qui s'impliquent dans des processus participatifs ne sont pas représentatives de la population : **faux !**



Ces individus sont des représentants de la population, concernés par le sujet et qui souhaitent plus particulièrement s'investir. Dans les deux cas, leur avis est intéressant et leur compréhension des enjeux déterminante. De plus, une stratégie de communication adéquate et spécifique permet de mobiliser des publics qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer.

- ▶ C'est une démarche coûteuse : **faux !**

La participation peut améliorer la qualité du projet final et faciliter la procédure. En effet, l'apport des citoyens peut apporter un éclairage nouveau, et l'écoute qui leur est consacrée peut éviter le conflit et de longs et coûteux recours.





QUELQUES EXEMPLES

...de dynamisme

Chaumont-Gistoux en transition, un germe pour des projets citoyens

Depuis 2010, un groupement de citoyens de la Commune de Chaumont-Gistoux participe à l'initiative « Ville en Transition ». Ce mouvement invite les populations locales à se mettre en action pour créer un avenir meilleur devant les crises écologiques, énergétiques et économiques menaçantes. Cette démarche a permis de mettre en évidence des initiatives existantes sur le territoire, telles le SEL (Service d'Échanges Local) composé d'une 100aine de membres en 2011.

Par ailleurs, d'autres projets ont vu le jour, telle l'association de fait « Atout Vent » qui promeut les énergies alternatives. Quelques citoyens se mobilisent pour mettre en avant le potentiel éolien de la commune dans le but d'établir des collaborations pour l'installation d'éoliennes citoyennes.

Un membre actif du groupement « Atout Vent »



« Notre initiative est soutenue par le Centre Culturel et le Syndicat d'Initiative. Nous entretenons de bonnes relations avec la commune, bien que cette dernière souhaite conserver sa neutralité concernant l'approvisionnement énergétique du territoire. »



Le Conseil Participatif du Développement Durable de Mons

Depuis 2008, la Ville de Mons est dotée d'un Agenda 21. Cet outil territorial se veut avant toute chose, participatif.

C'est pourquoi un comité de pilotage transversal, composé de représentants de l'administration, des élus, du monde associatif et d'experts du territoire, s'est structuré pour permettre un travail de concertation.

Cette structure, appelée Conseil Participatif du Développement Durable (CPDD), est force de proposition au sein du Collège communal. Parmi les diverses actions encouragées par le CPDD, on citera par exemple : l'appel à contribution adressé

chaque année à la population pour accompagner la mise en place des projets locaux et durables. À titre d'exemple, en 2010, année centrée sur la thématique du commerce équitable, 40 actions ont été sélectionnées.

Le Conseiller en environnement



« Le CPDD est un organe particulièrement important qui exerce pleinement sa fonction de concertation et de transversalité au sein de la commune.

Par ailleurs, la diversité de ses membres fait la force de la structure. »

Ateliers participatifs communales !

Le comité de quartier de Bomel-Herbatte à Namur - Organe de consultation

Ce comité est né en 2003, à l'initiative de riverains qui souhaitent réagir au changement d'affectation d'un site d'intérêt patrimonial dans le quartier. Rapidement, la réflexion s'est élargie au quartier et un site Internet hébergé sur le site de la Ville de Namur a vu le jour. Il permet aux habitants de donner leur avis, de soulever un problème, d'annoncer une activité, de proposer des réflexions, idées, projets... dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie de chaque Bomellois.



L'Échevine de la mobilité et des travaux

« Il y a une réelle plus-value à consulter le comité de quartier de Bomel-Herbatte dans les projets communaux. C'est un groupement véritablement représentatif de la population du quartier, qui apporte une lecture différente aux services communaux. »

Conception participative d'un circuit de promenade à Courcelles

Conscient du grand intérêt des cheminements lents, l'Échevinat de l'Environnement de la Commune de Courcelles a souhaité restaurer ses sentiers. C'est dans une préoccupation alliant loisir, environnement, santé, bien-être et culture, qu'est né le projet de réaliser des circuits de promenade.

Afin de rencontrer les attentes et besoins de tous les usagers, différentes réunions de coproduction ont eu lieu. Les discussions entre habitants et acteurs locaux (randonneurs, cyclistes, cavaliers), rencontrant des intérêts parfois divergents dans ce projet, ont soulevé le grand intérêt d'une approche concertée et la richesse de solutions croisant les différentes attentes.

Avec les années, le portail est devenu un outil parmi d'autres pour favoriser la mobilisation des habitants dans le développement de leur quartier. Aujourd'hui, le comité de quartier est un véritable moteur de mobilisation citoyenne que la ville consulte régulièrement dans les projets d'aménagement du territoire ou encore de mobilité.

Un membre du comité

« Le site Internet permet de mettre à disposition de chacun une série d'informations, un calendrier d'activités, des archives sur le développement du quartier. Plus encore, il encourage la mobilisation des citoyens. »



Un premier circuit a été choisi et validé. Il regroupe divers atouts (historiques, culturels, environnementaux, sociaux) à l'image de l'approche pluridisciplinaire de ses concepteurs. Les endroits à aménager et le balisage ont été examinés avec les services techniques communaux qui ont réalisé les aménagements. Un dépliant a été conçu par le groupe et par des historiens, des photographes et de naturalistes locaux.

L'Échevine de l'environnement

« La méthode de travail apportée par Espace Environnement, l'animateur de la coproduction, ainsi que toutes les informations rassemblées et cartographiées ont permis au groupe de fonctionner de façon démocratique, constructive et efficace. »





À VOUS DE JOUER...

Faire participer les citoyens, c'est :

- ▶ **Utile socialement** : grâce au climat d'écoute et par sa contribution, le citoyen est valorisé dans un processus de participation. Il renoue le lien social avec d'autres citoyens mais aussi avec les pouvoirs publics.
- ▶ **Favorable pour l'environnement** : le citoyen, souvent soucieux de la préservation de l'environnement, peut, à travers son implication dans la vie communale, soutenir, voire impulser, des idées novatrices favorisant des projets plus respectueux.
- ▶ **Positif économiquement** : les citoyens sont des experts de leur cadre de vie. En sollicitant leur participation, la commune peut concevoir des projets plus appropriés au territoire et à ses habitants et surtout impliquer ceux-ci dans leur gestion.

Pistes d'action :

Vous souhaitez voir fleurir des initiatives participatives dans votre commune ? Différentes possibilités s'offrent à vous :

- ▶ **Exemplarité** :
 - Attribuer explicitement la compétence de la participation à un échevin.
 - Créer des espaces de participation dans les différents outils communaux qui s'y prêtent, Commissions Consultatives, PCS, PCDN, PCDR.
- ▶ **Incitation** :
 - Communiquer largement sur les possibilités de participation légales. À titre d'exemple, les modalités de participation du public en matière d'environnement sont reprises dans le décret du 31 mai 2007.
 - Allouer une enveloppe du budget communal à des projets citoyens et initier des appels à projets pour encourager l'implication des acteurs à la gestion de son territoire.
 - Soutenir des projets lancés par des associations, comités de quartier, etc. La collaboration de la commune constitue une réelle plus-value : le projet se concrétise plus rapidement avec le soutien communal, les habitants sont encouragés dans leurs démarches, les élus installent une gestion durable du territoire et un dialogue avec les habitants.



Adresses utiles...

- ▶ **Espace Environnement** (accompagnement pour la mise en place de processus participatifs) : www.espace-environnement.be
- ▶ **Union des Villes et Communes** : Gouvernance Locale : www.uvcw.be
- ▶ **Fondation Rurale de Wallonie** (accompagnement des PCDR et PCDN dans les communes) : www.frw.be
- ▶ **Répertoire d'initiatives citoyennes** : www.jeparticipe.be/
- ▶ **Ville en transition** : www.villeentransition.net
- ▶ **Expérience de Courcelles** (fiche de capitalisation intitulée « Conception participative d'un sentier à Courcelles ») : www.espace-environnement.be/pdf/capitalisation_sentier_courcelles.pdf
- ▶ **Association des amis du Vent** (Commune de Chaumont-Gistoux) : www.atoutvent.be
- ▶ **Ville de Namur** (Comité de quartier Bomel-Herbatte) : www.bomel.namur.be/
- ▶ **Ville de Mons** (service Cadre de vie) : www.mons.be/

Avec le soutien de



Wallonie

Contact :

Espace Environnement ASBL - rue de Montigny 29 - BE-6000 CHARLEROI
Tél. : 071/300.300 - E-mail : info@espace-environnement.be
site Internet : www.espace-environnement.be

imprimé sur papier recyclé